

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos **Lettre N° 44 du 13/02/2009**

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Pour agir collectivement !: j'y pense et puis...je n'oublie pas ! [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

CAPD du 19 février : Liste d'aptitude directeurs, départs formations CAPA SH...

-Liste d'aptitude : Cette année 107 collègues ont postulé. 8 d'entre eux se verront « proposé » par l'IA un avis défavorable.

Si vous souhaitez connaître l'avis de la commission vous concernant vous pouvez nous contacter. De même si vous souhaitez que nous intervenions au cours de la CAPD du 19 février qui statuera pour la décision finale il vous suffit de nous contacter.

-Départs en formation CAPA-SH : 50 collègues ont fait acte de candidature ; 1 pour l'option A, 4 pour la C, 10 pour l'option D, 17 pour l'option E ; 15 pour l'option F ; 3 pour l'option G.

Pour chaque candidat l'IEN de la circonscription émet un « avis ». Si vous souhaitez connaître celui qui vous concerne....contactez nous.

Groupe de travail préparatoire à la CAPD du 19 février : principes du mouvement

Le BO du 6 novembre 2008 publie la note de service sur la mobilité. Elle donne des instructions pour les mouvements départementaux.

Elle n'a fait l'objet d'aucune réelle concertation et a été présentée aux organisations syndicales quasiment finalisée.

La volonté affichée est de réduire au minimum le rôle de la CAPD et des élus du personnel.

Le travail de contrôle et de vérification des barèmes....est rendu plus difficile. Les garanties d'équité et de transparence sont menacées.

Le SNUipp s'est opposé à la mise en place de ces nouvelles modalités.

Nous continuerons à informer les collègues ; à contrôler les barèmes et à suivre les dossiers des enseignants pour ne pas laisser le Mouvement entre les seules mains de l'administration.

Ce groupe de travail a examiné les principes pour le Mouvement 2009. La CAPD du 19 février décidera des principes adoptés pour le mouvement 2009. Voici les propositions de l'administration.

Principe général :

-un seul mouvement informatisé en 2 phases avec une seule saisie de vœux.

-30 vœux maxi mais avec possibilité de vœux sur des secteurs géographiques (secteurs de collèges, quartiers de Strasbourg). Pour chacun des secteurs, l'enseignant précise le type de la spécificité du poste qui l'intéresse (ex : maternelle allemand)

-A la 1^{ère} phase les nominations se font à titre définitif (même sur les vœux géographiques) puis à titre provisoire sur les postes restants à spécialité si les titres requis ne sont pas acquis par le candidat (ex : Ash ou direction).

-Constitution dès la 1^{ère} phase de postes fractionnés sur lesquels une nomination à titre définitif est possible.

-Le projet d'affectation (susceptible d'être modifié lors de la CAPD ou....avant !) serait transmis par i-prof aux intéressés avant la CAPD.

-Concernant le **Barème** l'AGS qui était jusqu'à présent plafonnée à 25 ans ne l'est plus.

-Une CAPD validera fin mai la 1^{ère} phase du mouvement. Une CAPD se tiendra fin juin afin de valider la 2^{ème} phase du mouvement.

-Les ajustements manuels se feraient fin août et , peut être , fin juin si cela est possible.

-Les « **sortants d'IUFM** » auront une bonification « technique » comme l'an passé pour la « 2^{ème} phase » .

-Pour les **titulaires des postes de RASED supprimés** : bonification sur un poste de leur option et sur poste ordinaire (pour l'option E) ; bonification sur tout poste spécialisé et sur poste ordinaire (pour l'option G).
-Pour les **stagiaires en formation CAPA-SH** le cadre habituel du mouvement s'applique. Ceux qui sont sur postes sont maintenus l'année prochaine. Il y aura un « traitement sur mesure » par les services de l'IA pour les 4 collègues dont le poste est fermé.

Postes à profil :

Les affectations sur postes particuliers sont simplifiées. En dehors des postes nécessitant des titres ou qualification (CAFIPEMPF, CAPA-SH, LA), une seule procédure existe, celle des postes à profil, pour les postes nécessitant un fort lien poste/personne (LA bonne personne au BON endroit !).

Une commission composée de 3 personnes classera les candidats au poste sur la base de critères annoncés. Une exception pour les postes « allemand » dans l'enseignement bilingue où l'on vérifiera la compétence en allemand du candidat.

Réunions d'infos syndicales : nouvelles modalités

Une délégation intersyndicale (SNUipp67 ; Sgen ; SE ; SNE ; SNUDI-Fo) a été reçue par l'Inspecteur d'Académie le mercredi 11 février.

De nouvelles modalités seront possibles mais l'IA souhaite consulter le Recteur avant de prendre une décision définitive.

Nous vous tiendrons informé dans la prochaine « Lettre du SNUipp ».

Réunions d'infos syndicales : continuez à répondre à l'enquête!

Continuez à donner votre avis et faites part de vos préférences en répondant à l'enquête:

<http://67.snuipp.fr/spip.php?article465>

Réunions d'infos syndicales du deuxième trimestre : calendrier

Même si vous n'avez pas d'anim. péda. le jour de la RIS, informez tout de même votre IEN, pour pouvoir déduire ces 3 heures de votre temps de service.

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques...contactez nous !

Si vous avez une anim. péda. le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Ecole élémentaire SELTZ	Mercredi 25 mars 2009	15 rue principale SELTZ	9h-12h
Maison des Syndicats « Spéciale MOUVEMENT »	Mercredi 25 Mars 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h-12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux...il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (**vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence**) **une semaine avant** la date de la réunion.

Prime d'entrée dans le métier : 2nd versement en février.

Certains collègues T1 nous ont fait savoir qu'ils n'avaient pas touché l'intégralité de leur prime d'entrée dans le métier (1500€). Renseignements pris auprès des services de gestion de l'IA, il apparaît que cette prime ait été versée en 2 temps : un premier versement en novembre, le second versement aura lieu en février.

Si, toutefois, vous connaissiez des difficultés quant au versement de cette prime, n'hésitez pas à nous contacter.

Informations nationales

Audience au ministère.

Une délégation du SNUipp a rencontré mercredi 4 février le ministre, à sa demande. Il était entouré du directeur de cabinet, du conseiller social et du secrétaire général.

Nous avons insisté sur le climat dans les écoles, la réussite des dernières grèves (20 novembre et 29 janvier) dans les écoles, le soutien des parents d'élèves et plus généralement de l'opinion publique. Nous avons rappelé le contexte budgétaire, la nécessité de revenir sur les suppressions de postes et notamment les 3000 postes d'enseignants des RASED, la scolarisation en maternelle. Nous avons rappelé notre demande de report de la réforme de la formation des enseignants ainsi que l'urgence d'une revalorisation pour tous.

Nous avons répété nos demandes sur le métier et les concours, le recrutement, la formation, la place des PEMF, l'avenir des antennes IUFM.

Nous avons également demandé la remise à plat des questions sur l'organisation de la journée et de la semaine scolaire et la levée de toute sanction et menace de sanction.

Le ministre a rappelé les mesures prises comme la prime d'équipement pour les nouveaux enseignants ou la gratuité de l'accès aux musées et monuments nationaux pour les enseignants dès la rentrée prochaine (avec octroi d'une carte professionnelle par le MEN). Il a annoncé avoir obtenu, dans le cadre du plan de relance, 50 millions d'euros pour l'équipement numériques des écoles.

Le ministre a rappelé la mesure de maintien de 1500 RASED en surnuméraires, que les maîtres E et G sédentarisés en surnuméraire travailleraient en réseaux, et... confirmé les « choix budgétaires » du gouvernement. Il a affirmé l'importance des EMF et annoncé qu'aucun site départemental d' IUFM ne fermerait.

Il a proposé que s'engage rapidement une discussion sur la formation des enseignants et le rôle des EMF, l'organisation des stages durant le master, et l'accompagnement des débuts de carrières.

Il a rappelé la volonté de revaloriser le métier d'enseignant et a annoncé la tenue de groupes de travail sur les conséquences du recrutement au niveau du master et ultérieurement pour l'ensemble des enseignants des écoles.

Pour le SNUipp cette annonce de discussions tient à la force du mouvement dans les écoles que le SNUipp appelle à développer et renforcer pendant la période de carte scolaire tant que sur le plan éducatif que budgétaire. Il met tout en œuvre pour réussir la prochaine journée d'action interprofessionnelle « public-privé » du 19 mars.

Communiqué des organisations syndicales de la fonction publique : FSU -CGT - CFDT - FO - - UNSA - CFTC - CGC – SOLIDAIRES

Nos organisations syndicales se retrouvent pleinement dans la déclaration commune interprofessionnelle du 9 février 2009 au soir. Après l'intervention du Président de la République, elles constatent également « que les réponses apportées restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier 2009 ». S'agissant plus précisément de la Fonction Publique, aucune des revendications des personnels n'a été prise en compte. Au contraire le Président de la République a cherché à opposer public et privé.

Nos organisations s'inscrivent résolument dans la décision d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle pour le 19 mars prochain. Dans la perspective de la rencontre du 18 février 2009 et du nouveau rendez-vous unitaire du 23 février 2009, elles appellent d'ores et déjà les syndicats et les personnels à préparer cette journée de mobilisation, y compris par la grève et les manifestations, comme modalités d'actions.

Pour le champ de la Fonction Publique, elles s'adressent ce jour au Gouvernement pour exiger l'ouverture immédiate de négociations sur :

- Ø L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009,
- Ø l'augmentation significative de la valeur du point et la réévaluation de l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents,
- Ø le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels, et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité, et l'aggravation des conditions de travail,
- Ø les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité, dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Dans le même état d'esprit que celui exprimé par l'intersyndicale interprofessionnelle, les Organisations Syndicales de la Fonction Publique appellent à poursuivre et développer les mobilisations dans les différents secteurs. Elles apportent leur soutien aux revendications des organisations syndicales de la Fonction Publique dans les DOM.